

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale ordinaire
23 mars 2024
ESS'pace, Paris



PRESENCE DES REPRESENTANT.E.S A L'ASSEMBLEE GENERALE – VOIX DELIBERATRICES

Membres affiliés - collège I

N°	Membre	Représentant		Fonction	Voix
7504	JEUNE KAYAK PARISIEN	PRIAMI	Mathias	Président.e	1
7701	A.S. CHELLES ET CHEMINOTS	MEYNIER	Patrick	Président.e	3
7704	C.K. ST GERMAIN / MORIN	LLOANCY	David	Président.e	1
7705	TORCY CANOE KAYAK	DINALLY	Ganny	Président.e	6
7711	CANOE KAYAK DU HAUT MORIN	CAO	Elisabeth	Mandataire (Secrétaire)	1
7712	CANOE KAYAK DE COULOMMIERS ET DES ENVIRONS	JAMET	Frédéric	Président.e	1
7719	CANOE KAYAK CLUB DES MEULIERES	EVARD	Fabrice	Président.e	1
7723	MARNE ET GONDOIRE CANOË KAYAK	DURAND	François	Mandataire (Secrétaire)	2
7763	KAYAK ALTERNATIF DE VAIRES SUR MARNE	DEICHELBOHRER	Olivier	Président.e	1
7802	AMICALE SPORTIVE BONNIERES ET ENVIRONS	BLOUIN	Gilbert	Président.e	3
7803	ASS. SPORTIVE MANTAISE	BÉDÉE	Marc	Président.e	5
7804	CLUB CANOE KAYAK VERSAILLES	JACQUEMOT	Marie-Pierre	Président.e	2
7806	M.J.C. SARTROUVILLE SECTION CANOË-KAYAK	FERRY	Isabelle	Président.e	2
7807	CLUB DES RAGONDINS	MAUDET	Michel-Marie	Mandataire (Secrétaire)	3
7808	CANOE KAYAK TRAPPES SAINT QUENTIN EN YVELINES	BOUGEARD	Stéphan	Président.e	4
7814	CLUB DE CANOE KAYAK VEXIN SEINE	CLEMENT	Jean-Louis	Président.e	1
9101	A.S. CORBEIL- ESSONNES CK	ROSE	Claude	Mandataire (Vice-président)	4
9102	P.S.U.C. CK ORSAY (ASFLO)	JARNO	Jean François	Président.e	2
9104	KAYAK EPINAY CLUB	DETAIN	Bruno	Mandataire (Trésorier)	2
9201	ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE	ROBERT	Yann	Président.e	6
9202	BAC CK SEVRES ISSY	POULAIN	Francis	Mandataire (Vice-président)	7
9204	CANOE KAYAK GENNEVILLIERS	HERBULOT	Alisson	Mandataire (Secrétaire)	3
9206	ARC DE SEINE KAYAK	CHAPUIS	Thierry	Président.e	4
9302	NOSYKA	BES	Anthony	Mandataire	3
9304	CANOE KAYAK NEUILLY	MAHE	Vincent	Président.e	3
9311	OURCQ CAN'OHE CLUB SEVRANAIS	MAUNY	Pascal	Président.e	2
9402	CANOE KAYAK CLUB FRANCE	FRERE	Jean-Pierre	Président.e	5
9404	JOINVILLE EAU VIVE	LE PALLEC	Georges	Président.e	5
9405	S.N.T.M. SAINT MAUR -	LUCET	Beatrice	Président.e	6
9406	UNION SPORTIVE DE CRETEIL	HUET	Denise	Mandataire	5
9407	RED STAR CLUB CHAMPIGNY	DESCOT	Nadia	Mandataire	6
9410	EFFORT ET JOIE CACHAN	TRAVERT- JOUANNEAU	Youenn	Président.e	1
9506	C.K. CERGY PONTOISE	BRILLANT	Corentin	Président.e	4
Total des membres affiliés : 33				Total des voix : 105	

Membres agréés type A – collège II

N°	Membre	Représentant	Fonction	Voix
	Aucun			

Membres agréés type B – collège III

N°	Membre	Représentant		Fonction	Voix
7762	NAUTISME EN ÎLE-DE-FRANCE	FAUVEL	François	Directeur	1
Total des membres agréés type B : 1				Total des voix :	1

QUORUM

	Structures	Voix
Total des représentant.e.s convoqué.e.s (collèges I, II, et III)	52	130
Quorum (un quart des membres, représentant la moitié des voix)	13	65
Total des représentant.e.s présent.e.s (collèges I, II, et III)	34	106

⇒ **Quorum atteint**

PRESENCE DES MEMBRES INVITE.E.S - VOIX CONSULTATIVES

Nom	Prénom	Structure	Fonction
BAZIN	Alice	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre de l'équipe technique régionale
BRIOIS	Isabelle	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Vice-trésorière
BRUGVIN	Emmanuel	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Cadre technique sportif
CARDINAL	David	COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOË KAYAK DE SEINE-SAINT-DENIS	Président
CHEVALIER	Nicolas	CANOE KAYAK CLUB DES MEULIERES	Trésorier adjoint
CIRIEGI	Evelyne	COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF ÎLE-DE-FRANCE	Présidente
DABLIN	Stéphane	COMITE ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre élu du conseil d'administration
FEUILLARD	Eric	COMITE ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre élu du conseil d'administration
HUREZ	Camille	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre de l'équipe technique régionale
JOMIN	Michel	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre élu du conseil d'administration
LE BACCON	Loïc	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Trésorier
MARIE	Gilles	FRANCE AUDIT CONSEIL	Commissaire aux comptes
MARIE	Agathe	FRANCE AUDIT CONSEIL	Comptable
MOAL	Claire	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Conseillère technique sportive
NIKIEMA	Julia	BAC CK DE SEVRES-ISSY	Invitée distinctions
NIKIEMA	Witibyanda	BAC CK DE SEVRES-ISSY	Invité distinctions
NIKIEMA SCHWARZ	Noa	BAC CK DE SEVRES-ISSY	Athlète
PAILOT	Damien	EFFORT ET JOIE CACHAN	Secrétaire
POTIN	David	EFFORT ET JOIE CACHAN	Vice-président
POULHE	Eric	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Président
TAMURA	Emmanuelle	CANOE KAYAK CLUB DES MEULIERES	Trésorière
TSIOLI VASSILIADIS	Eleni	COMITÉ ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre de l'équipe technique régionale

VANDEN ABEELE	Gauthier	COMITE ÎLE-DE-FRANCE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Membre de l'équipe technique régionale
ZOUNGRANA	Jean	FEDERATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	Président

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Eric Poulhe, président du Comité, salue et remercie l'ensemble des participant.e.s de leur présence : les représentant.e.s des structures, les président.e.s des comités départementaux, les membres du bureau exécutif et du conseil d'administration, les président.e.s des commissions, les membres honoraires du Comité, l'équipe technique régionale et les invité.e.s, Jean Zoungrana, président de la Fédération Française de Canoë Kayak, Évelyne Ciriegi, présidente du Comité régional olympique et sportif Île-de-France et Gilles Marie, commissaire aux comptes du Comité.

Il présente les excuses des invité.e.s absent.e.s : Didier Vivien, membre d'honneur du Comité, Patrick Karam, vice-président chargé des sports, des loisirs, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative du Conseil régional Île-de-France, Bouchra Fenzar-Rizki, vice-présidente en charge des sports au Conseil départemental de Seine-et-Marne, Cécile Nicol, déléguée régionale académique de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Ludovic Royé, directeur technique national de la Fédération française de canoë kayak et des sports de pagaie.

Il cite les nouveaux.elles président.e.s des structures franciliennes :

- Rosette Langlet, présidente de l'Union Sportive de Ris Orangis Base Nautique affiliée en 2023
- Thomas Viratelle et Thomas Van Craenenbroeck, nouveaux présidents du A.D.S.C. Écuelles
- Delphine Guerinet, nouvelle présidente du Canoë Kayak Du Haut Morin
- Fabrice Evrard, nouveau président du Canoë Kayak Club Des Meulières
- Frédéric Jamet, nouveau président du Canoë Kayak Club de Coulommiers et des Environs
- David Cardinal, nouveau président du Comité départemental de Seine-Saint-Denis
- Nicolas Sirot, directeur de Seine.io, membre agréé (type B) en 2023

Il rappelle que les documents constitutifs et le rapport financier ont été envoyés aux représentant.e.s de l'assemblée le 7 mars 2024

Il indique le nombre de structures affiliées et agréées qui composent les différents collèges : 51 membres affiliés pour le collège I, et 1 membre agréé de type B pour le collège III, représentant un total de 130 voix.

Le relevé de présences comptabilise la participation de 34 membres, affiliés et agréés, représentant 106 voix.

Les conditions de respect du quorum étant remplies, le quart des membres (13) et la moitié des voix (65), Eric Poulhe ouvre l'assemblée générale ordinaire à 10 heures.

Il passe ensuite la parole à Georges Le Pallec, secrétaire du Comité, qui salue et remercie à son tour les participant.e.s avant de présenter l'ordre du jour.

VOTES

Il est proposé aux membres de l'assemblée générale de procéder aux votes à main levée, y compris le vote sur les personnes.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 1

Approbation du procédé de vote des résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2023 à main levée, y compris du vote sur les personnes

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du procédé de vote à l'unanimité**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 18 MARS 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 18 mars 2023 ne fait pas l'objet de lecture, les structures ayant eu connaissance du document au préalable.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 2

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 18 mars 2023

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du procès-verbal à l'unanimité**

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Préambule

En préambule, Eric Poulhe précise que 2023 était une année en pleine exercice, tournée sur une animation du territoire, avec une montée en charge par rapport aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Un Comité en ordre de marche

Une gouvernance active et partagée

La vie démocratique du Comité est intense : 11 bureaux exécutifs et 3 conseils d'administration se sont réunis en 2023, avec un envoi systématique des comptes rendus.

L'instruction partagée des Projets sportifs fédéraux (PSF) avec les 8 comités départementaux a été maintenue en 2023, avec une première réunion de cadrage le 20 mars 2024.

Une équipe technique régionale totalement opérationnelle

L'équipe technique régionale compte trois salarié.e.s à temps plein : Gauthier Vanden Abeele, Camille Hurez et Eleni Tsioli Vassiliadis, une stagiaire communication, Alice Bazin, et 2 conseiller.e.s techniques sportif.ves Emmanuel Brugvin et Claire Moal. L'équipe technique régionale élargie compte 30 vacataires issu.e.s des structures franciliennes.

Un rayonnement et une reconnaissance institutionnelle

Au sein de la Fédération

Le Comité a des représentations aux différentes instances fédérales : conseil fédéral, conseil des territoires et du développement, commissions d'activités.

Des collaborations entre la Fédération et le Comité sont également mises en place du fait de leur cohabitation au stade nautique Olympique d'Île-de-France et des projets autour de la célébration des Jeux.

Au sein du mouvement sportif

Eric Poulhe précise que le Comité a un rôle moteur dans le développement du Nautisme en Île-de-France, ce qui permet de renforcer les liens avec les autres ligues régionales et fédérations nationales du nautisme.

Il constitue également un acteur influent sur le stade nautique Olympique d'Île-de-France, à travers ses relations avec l'Île de Loisir de Vaires-Torcy (IDLVT), le Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Île-de-France, et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP). Le Comité jouit également d'une reconnaissance par les institutions sportives, comme la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Île-de-France et le Comité régional olympique et sportif Île-de-France (CROSIF).

Auprès des partenaires publics

Le Comité entretient de très bonnes relations avec les collectivités locales et territoriales avec une reconnaissance et un engagement appréciable de la Région Île-de-France, premier partenaire du Comité.

Auprès des partenaires privés

Une démarche de recherche de partenariat ciblant les entreprises a été engagée durant l'année par le Comité avec l'initialisation de relations prometteuses.

[L'accompagnement territorial](#)

Le soutien aux clubs

Le Comité soutient activement ses structures sur des problématiques opérationnelles (emploi, accès à l'eau, formation...), sur des projets structurants ou de développement (rénovation de base nautique, équipements...) ou sur des moyens d'actions (financements, logistiques...).

Le développement du loisir touristique

Le développement du loisir touristique est le deuxième axe fort de l'accompagnement territorial. Cela implique une action auprès des acteurs locaux (collectivités, offices de tourisme, Voies Navigables de France), un travail continu pour l'aménagement de parcours de randonnées nautiques et l'accompagnement des structures pour le développement de services.

Le maillage territorial et son animation

Le Comité accompagne et anime aujourd'hui 52 membres affiliés et 3 membres agréés. 23 clubs sont labellisés « École Française de Canoë Kayak ».

Le Comité est également fier du déploiement du dispositif « Gardiens de la rivière » en Île-de-France, qui compte actuellement 24 gardiens, le plus grand nombre au niveau national. Ce chiffre témoigne de la volonté du Comité d'avoir un ancrage sur tout le territoire pour être un acteur incontournable de la navigation sur l'espace public.

Enfin, le Comité s'appuie beaucoup sur le réseau des cadres sportif.ve.s de clubs franciliens pour les animations, formations, stages, événements ou autres actions organisées.

[Une dynamique sportive active](#)

Une polyvalence de la pratique

Cette polyvalence est présente dans les modes de pratique, la compétition, le loisir ou le sport pour tous, mais aussi dans les milieux de pratique, en eau calme, en eau vive ou en mer. L'organisation des activités compétitives en Île-de-France concerne toutes les disciplines sportives qui peuvent se tenir sur le territoire.

Une politique sportive Jeunes de qualité

Les jeunes sont une priorité pour le Comité. Avec le travail essentiel des clubs formateurs au quotidien. L'objectif du Comité est d'accompagner la filière sportive pour permettre aux jeunes les plus performants, d'intégrer le pôle Espoir dans les meilleures conditions. Les deux Challenges Jeunes, Avenir et Espoir, organisés par la commission Jeunes du Comité s'inscrivent dans cette dynamique. Elle a porté ses fruits puisque 29 jeunes sportifs franciliens sont inscrits en liste Espoirs (16 hommes, 13 femmes) sur 4 disciplines (descente, slalom, course en ligne, kayak polo).

Les athlètes franciliens en équipe de France

Même si la filière de haut niveau relève de la responsabilité de la Fédération, le Comité se réjouit de la présence de 9 sportif.ve.s francilien.ne.s en liste de haut niveau, avec notamment Nélia Barbosa qui devrait participer en paracanoe aux Jeux paralympiques de Paris 2024.

La politique événementielle

Par les moyens logistiques dont il dispose, le Comité a la volonté, depuis plusieurs années de soutenir les structures organisatrices pour la mise en place d'activités et d'événements qui perdurent.

Des événements au service du développement des activités

Cette mise à disposition de matériels a pour objectif :

- D'être un outil au service du projet de développement ;
- De fédérer, valoriser et consolider l'animation sportive territoriale ;
- De renforcer les relations institutionnelles avec les financeurs et les contributeurs ;
- De s'ouvrir en externe pour générer des ressources financières et identifier des partenariats potentiels.

La Minipag des départements

La Minipag est un événement phare qui s'est déroulé en 2023.

Un événement national d'envergure

⇒ Une grosse organisation

La Minipag des départements s'est tenue du 6 au 8 octobre 2023, sur le stade nautique olympique, à l'occasion de la finale de la coupe du Monde de slalom. 32 équipes, venant de 24 départements dont la Guyane, avec au total 200 participant.e.s sur trois jours, ont été accueillies par le Comité et les 40 bénévoles mobilisés. Le budget de l'opération a été de 30 000 €.

⇒ Un programme en phase avec l'animation Jeunes régionale

Cette animation correspond parfaitement à la dynamique de la politique Jeunes pratiquée par le Comité depuis des années, qui favorise des animations ludiques et pédagogiques pour allier le sport au plaisir de naviguer et la polyvalence des pratiques : eau calme, eau vive, terrestre. Pour la Minipag, l'objectif était également d'établir des connexions avec l'olympisme et la coupe du Monde de canoë et kayak.

⇒ Des services de qualité

Le Comité a reçu des retours très positifs pendant et à l'issue de l'événement, que ce soit au niveau des moyens logistiques (équipements, espaces), l'hospitalité (Tribu Camp, restauration), la communication (newsletter, dotations) et la qualité de l'encadrement.

Des objectifs atteints

La réussite de l'événement va au-delà des retours positifs, puisque cette opération a permis :

- ⇒ d'expérimenter le concept Minipag pour servir de modèle national ;
- ⇒ de s'appuyer sur la Minipag pour entrer dans la dynamique de célébration des Jeux, en orientant la thématique de la Minipag sur l'olympisme, avec l'organisation d'une Cérémonie d'ouverture au Club 2024 Family Zone Torcy au format olympique et une dotation Oëka (sac avec t-shirt, poncho, chapeau bob) ;
- ⇒ de mobiliser les forces vives régionales autour d'un projet fédérateur ;
- ⇒ de renforcer la politique d'animation Jeunes régionale.

Le projet de développement

Un projet finalisé et diffusé

Le projet est finalisé. Une version papier a été distribuée à tou.te.s les participant.e.s au moment de l'émargement.

Eric Poulhe rappelle les trois orientations du projet élaboré en co-construction avec les acteurs du territoire :

- les activités à la pagaie pour toutes et pour tous ;
- une filière sportive au service des champion.ne.s de demain ;
- une responsabilité sociétale sur le territoire.

Le projet Paris 24 de la FFCK

Le Comité porte le discours et les dispositifs qui seront mis en place par la Fédération française de canoë kayak. Eric Poulhe souhaite évoquer les points clefs du projet, qui sera par la suite présenté par le président de la Fédération, Jean Zougrana.

Les sites

4 sites pour les sports de pagaie :

- La Maison des sports de pagaie, avec l'espace institutionnel, international, et VIP de la Fédération et 4 espaces travail (FFCK), détente (équipe/proches), institutionnel, et ralliement (Tribu).
- Le Club 2024 Family Zone Torcy, avec l'espace de célébration pour la Tribu Oëka avec trois thématiques : Journée olympique, Guinguette, Festival et 4 espaces, l'espace Public, Live, VIP et Animation Kids.
- Le Club France à La Villette (Grande Halle et parc) avec l'espace de célébration grand public (Grande Halle) et trois espaces dans le parc, l'espace célébration, animations nautiques et l'accueil FFCK (pavillon Archifolie).
- African Station à l'Île-Saint-Denis, un projet porté par la Ville avec la Fédération International de Canoë et l'association Léo Lagrange

L'olympiade culturelle

En parallèle de la célébration des Jeux, aura lieu l'olympiade culturelle avec trois projets :

- Le projet de l'École nationale d'architecture de Grenoble, avec la création du pavillon Archifolie à La Villette
- L'exposition centenaire du canoë aux Jeux portée par l'Amicale des Internationaux Français de canoë-kayak et le Carré des canotiers, avec l'édition d'une quarantaine de posters couvrant la période de 1924 à 2024 et des QR codes donnant accès à des informations complémentaires ou des films.
- L'édition d'un livre « collector » édité par Outdoor Éditions » sur les 100 ans de canoë et de kayak aux Jeux. La parution officielle est prévue le 1^{er} juin 2024.

Le retour des Jeux

Comme à l'issue de chaque olympiade, un retour des Jeux est organisé. Il aura lieu à Vaires-sur-Marne, du 25 octobre au 2 novembre 2024.

Cet événement aura 4 objectifs :

- Célébrer le retour dans une logique d'héritage ;
- Rassembler toute la famille des sports de pagaie ;
- Mettre en avant toutes les disciplines ;
- Mettre à l'honneur les champions et les acteurs des territoires.

Le retour des Jeux se matérialisera par 9 championnats et 3 coupes de France, rassemblant au total 1400 athlètes venant de 210 clubs et 500 accompagnateurs, pendant 6 jours de compétition.

L'implication du Comité

Eric Poulhe précise que le Comité est, par son emplacement territorial et sa localisation de son siège sur le stade nautique olympique, très impliqué au projet Paris 2024.

Il est facilitateur vis-à-vis du COJOP Paris 2024 par rapport à des problématiques relevant de son installation sur le site et l'organisation des Jeux, notamment au niveau des volontaires.

Le Comité est indirectement très impliqué également au projet de l'olympiade culturelle puisqu'il est porteur de la subvention sollicitée auprès de la Région Île-de-France pour le financement de l'exposition centenaire.

Il est intégré au groupe de travail « Tribu et Territoires » avec la participation très active de son président, Eric Poulhe à toutes les réunions.

Le Comité se propose d'accompagner et de soutenir les projets des structures franciliennes autour des Jeux, comme c'est actuellement le cas pour deux projets de deux clubs situés en dehors du périmètre de Vaires-sur-Marne, à Joinville-le-Pont et Saint-Maur.

Enfin, le Club des partenaires franciliens Paris 2024 lancé par le Comité est un projet dédié aux entreprises visant à favoriser, entre autres, leur implication dans la célébration des Jeux sur le territoire francilien.

En route pour 2024, les Jeux et l'après

En conclusion, Eric Poulhe rappelle que 2024 est incontestablement une année exceptionnelle. Cependant, il faut aussi penser à l'héritage des Jeux sur le territoire. Ainsi, il invite les structures à vivre pleinement cet événement unique, tout en se projetant dans les années à venir, pour le développement de leurs activités sur le territoire.

Il termine son rapport en remerciant la présidente du Comité régional olympique et sportif (CROS) Île-de-France, Évelyne Ciriegi, de sa présence malgré son agenda très chargé, et l'invite à prendre la parole avant le vote de son rapport.

Intervention d'Évelyne Ciriegi, présidente du CROS Île-de-France

Évelyne Ciriegi remercie Eric Poulhe et salue le président de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie ainsi que le secrétaire général du CROS Île-de-France représentant le canoë-kayak, Michel Jomin.

Elle exprime sa joie d'être présente à cette assemblée et de pouvoir intervenir après un rapport moral faisant état d'activités aussi « futuristes », qui donne le ton de l'arrivée de cet événement exceptionnel, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Le Jeux sont sans doute « l'iceberg » du sport, mais il est effectivement essentiel de réfléchir, dès à présent, à leur héritage. Ainsi, elle félicite le président du Comité pour son rapport qui reflète non seulement le dynamisme, l'engagement et la multitude des projets du Comité, mais qui incite aussi à réfléchir à l'héritage des Jeux sur le territoire.

Elle ajoute que ce dynamisme est porté par les structures franciliennes. Leur participation à cette assemblée témoigne, par ailleurs, leur grand engagement, tout comme, et surtout, leur présence quotidienne sur le terrain pour accueillir la jeunesse, ainsi que toutes les générations pour le plaisir, le loisir et la santé. En effet, en plus du développement du sport de haut niveau, le rôle des comités et ligues régionaux est aussi de favoriser le sport pour toutes et pour tous, et de donner l'envie de pratiquer une activité inclusive, qui rassemble et favorise une émancipation pour les femmes.

Évelyne Ciriegi précise que l'action du Comité pour le développement et la promotion du canoë kayak et sports de pagaie est globale, complète et couvre tous les aspects précédemment évoqués. Le Comité est exemplaire dans sa manière de fonctionner, avec une augmentation régulière des pratiquant.e.s. Ses engagements sont tenus et ses actions sont innovantes et s'adaptent à la société d'aujourd'hui, notamment aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes pour vivre et évoluer en région Île-de-France.

Elle relève également les difficultés souvent rencontrées en région Île-de-France, lorsqu'il s'agit de mettre à l'honneur des événements sportifs locaux, départementaux ou régionaux, souvent bousculés par des événements nationaux et

internationaux. Elle évoque aussi l'importance de mettre à l'honneur des personnes, valorisant ainsi indirectement leur club, leur comité départemental et régional. Elle cite comme exemple les « Femmes en Or » ou les « Trophées du CROS » et demande, au nom de Michel Jomin, chargé de communication au CROS, de transmettre toute information sur un événement organisé, résultat sportif ou personne à distinguer, afin qu'il apparaisse dans le journal hebdomadaire du CROS.

Elle termine avec le dispositif « La Caravane du CROS » qui traversera au printemps les communes en Île-de-France pour proposer un petit musée exposant des articles provenant de plusieurs disciplines olympiques ou paralympiques permettant de relater des anecdotes aux enfants. Ce dispositif cible en particulier les communes qui sont « Terre de Jeux », mais qui ne verront pas passer la flamme olympique. Elle constitue également le moyen d'aller au contact des collectivités territoriales et renforcer les liens.

Elle rappelle le soutien et l'attention particulière du CROS Île-de-France au canoë kayak et sports de pagaie et lui souhaite des beaux Jeux avec des belles médailles.

George Le Pallec prend la parole et remercie Évelyne Ciriegi pour son soutien de longue date. Il poursuit avec le vote du rapport moral du président. En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 3

Approbation du rapport moral du président

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du rapport moral à l'unanimité**

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Georges Le Pallec et Camille Hurez, agent de développement du Comité, présentent le rapport du secrétaire général. Camille prend la parole pour présenter les actions d'accompagnement des structures franciliennes par le Comité.

Accompagnement des structures franciliennes

3 nouvelles structures en 2023

- Union Sportive de Ris Orangis
- Seine.io
- Section canoë-kayak de l'Association de la Jeunesse Sportive Courneuvienne

Campagne de labélisation École Française de Canoë Kayak (EFCK)

Comme chaque année, le Comité a accompagné les structures tout au long de la campagne de labélisation EFCK, avec 3 structures supplémentaires labélisées en 2023, soit 23 clubs au total dont 7 avec mention.

Les nouveaux dispositifs de la Région Île-de-France

L'accompagnement du Comité intègre également tous les dispositifs d'aide mis en place par la Région Île-de-France, notamment :

- Le dispositif d'aide à l'achat de minibus
- Le dispositif d'aide à la pratique sportive
- La plateforme LABAZ

Camille incite vivement les représentant.e.s des structures franciliennes de continuer à faire appel à ces dispositifs pour développer leur activité.

Visites et participation aux assemblées générales des structures franciliennes

La participation du Comité aux assemblées générales des structures franciliennes reflète aussi son soutien : en 2023 un.e représentant.e du Comité a été présent.e à environ 50% des assemblées générales.

Campagne Projets Sportifs Fédéraux (PSF) 2023

Camille souligne le travail collaboratif effectué avec les comités départementaux pour l’instruction des dossiers du PSF qui a permis, entre autres, de maintenir une cohérence dans la stratégie de développement territorial.

George Le Pallec prend la parole pour donner les chiffres de la subvention et souligner à son tour la synergie entre le comité régional et les comités départementaux dans le cadre de ce dispositif financier, ainsi que la richesse des projets des structures. Ainsi, le PSF a permis d’obtenir en 2023 :

- 18 564 € de dotations pour les comités départementaux
- 61 835 € de dotations pour les clubs.

Développement des espaces, sites, itinéraires et navigation durable

Georges Le Pallec rappelle que le Comité pilote et soutient plusieurs actions pour le développement des espaces, sites, itinéraires et navigation durable, afin de garantir la continuité de la navigation et l’amélioration de la qualité des parcours. Parmi les plus importantes, il évoque :

- La participation du Comité à l’étude sur la continuité de navigation sur le bassin Seine Normandie ;
- Les 24 Gardiens de la Rivière en Île-de-France, dont 5 nouveaux Gardiens en 2023 ;
- Le webinaire animé par Jean-Michel Darrolles, autour des thématiques de la préservation des espaces de pratique, de la réglementation liée à la conciliation des usages, à la sécurité, à l’accès aux sites, avec au total 30 participant.e.s ;
- Les 4 parcours pilotes en Seine-et-Marne (Le Petit Morin, Le Grand Morin, la Marne et le Loing) ;
- L’étude en cours sur le développement de l’offre de service.

Bilan des licences 2023

Georges Le Pallec poursuit la présentation de son rapport avec le bilan des licences.

Licences à la journée

10 896 licences à la journée contre 6 907 en 2022 soit, soit une évolution de 175%, contre une évolution nationale de 6%. Malgré cette évolution importante, 15 clubs n’ont émis aucune licence à la journée en 2023. Georges Le Pallec précise qu’il ne souhaite pas revenir sur l’importance de la délivrance des licences à la journée pour les structures, mais rappelle cependant le risque assurantiel que prennent les dirigeant.e.s des clubs pour les pratiquant.e.s occasionnel.le.s en l’absence de licence.

Licences annuelles et trimestrielles

Pour ce qui concerne les licences annuelles et trimestrielles, la situation est stable avec 3 250 licences, sauf pour les jeunes, avec une diminution de 2 %. La licence trimestrielle reste la moins populaire avec 140 licences en 2023, tout comme les titres individuels ou sans pratique, avec 83 licences seulement.

Le taux de fidélisation est également stable avec 78% de renouvellement.

Concernant les comités départementaux, une forte décroissance est constatée au niveau du Comité départemental de Paris, avec – 30 de licences annuelles et trimestrielles. Les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et de Val-de-Marne ont quasiment doublé leurs licences 1 jour.

Quelques rappels

Pour terminer, Georges Le Pallec fait un rappel des dispositifs, des obligations et des échéances pour les dépôts des dossiers :

- Le dépôt des projets pour la campagne Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) sera clos le 25 mars 2024.
- La mise à jour des informations des dirigeants sur la base fédérale est nécessaire. Plusieurs structures y compris des comités départementaux sont en écart. Il y a obligation devant la loi à ce que ces informations soient correctes. La base fédérale fait référence notamment sur le plan du contrôle de la moralité des dirigeants.
- La campagne des labels EFCK fermera le 31 mars 2024.

En conclusion, Georges Le Pallec précise que grâce à l'excellent score des licences à la journée, l'Île-de-France retrouve son rang légitime au niveau national parmi les régions touristiques. Le message passé lors de l'assemblée générale de 2022 a donc été entendu par les clubs franciliens, avec plus de 1 000 titres pour certaines structures.

Questions – Réponses

Les questions et interventions des clubs portent sur le développement des offres de services pour pérenniser les emplois.

Camille Hurez explique que le développement des parcours de randonnées nautiques peut aussi devenir un modèle économique viable pour les structures à travers les locations saisonnières et le développement de services annexes, leur permettant, à terme, de stabiliser des emplois annuels.

Eric Poulhe intervient au sujet de la dynamique de développement des parcours de randonnées nautiques. Le projet dispose de deux volets : un travail sur l'infrastructure, à la charge du Comité et déjà engagé, et un travail sur l'élaboration et le développement de l'offre, qui dépend entièrement de chaque structure ou département. Il cite l'exemple de la S.N.T.M Saint-Maur qui a déjà mis en place une offre de découverte de sentier nautique avec des prestations lui permettant de constituer un modèle économique.

Georges Le Pallec ajoute que le Comité est aussi dans une logique de recherche d'un modèle économique viable à son niveau, avec le développement d'animations destinées aux entreprises.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER ET AFFECTATION DU RESULTAT

Bilan 2023

Ressources

Loïc Le Baccon présente les bilans 2023.

Le total des recettes pour 2023 est de 478 749 € pour 454 376 € en 2022, soit une hausse de 3,67 %. Ce résultat est lié aux activités du Comité, et notamment Les prestations de services et l'organisation de la Minipag lors de la coupe du Monde de slalom et kayak cross du 6 octobre 2023.

Concernant les subventions d'exploitation, elles sont détaillées comme suit :

- Région Île-de-France
 - ⇒ Maintien de la subvention principale
 - ⇒ Non reconduction de subventions spécifiques des années précédentes liées au plan de relance
- Agence nationale du sport (ANS)
 - ⇒ Légère baisse de la subvention de fonctionnement
 - ⇒ Subvention exceptionnelle pour la Minipag 2023 prise sur l'enveloppe nationale.
 - ⇒ Baisse et non reconduction de certaines aides à l'emploi, qui pourraient ne pas se poursuivre dans les années à venir

La répartition des produits d'exploitation montre l'importance des deux financeurs institutionnels dans le fonctionnement du Comité : la Région Île-de-France et l'État, représenté par l'Agence nationale du sport. Le Comité départemental de Seine-et-Marne a également versé une subvention pour la coupe de France de slalom. Il faut

également rappeler que l'État, avec la DRAJES, en plus de la subvention, met à disposition du Comité, deux conseillers techniques sportifs.

Compte de résultat

L'analyse de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent brut d'exploitation de + 3,3 k€ avant utilisation des fonds dédiés 2022, liée principalement à la hausse des prestations organisées sur 2023 qui ont permis de financer l'augmentation des charges.

L'utilisation des fonds dédiés à hauteur de 48,4 k€ permet de dégager un excédent net de + 51,8 k€.

Cela permet également de ré affecter 51,3 k€ en fonds dédiés pour l'année 2014, afin de donner au comité les moyens de continuer à accompagner les commissions dans leurs différentes actions, mais surtout financer les actions liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui se dérouleront sur notre territoire.

Après imputation des nouveaux fonds dédiés, le résultat net du comité est de + 473 €.

Le solde des fonds dédiés présent au bilan du 31 décembre 2023 est ainsi de 74,5 k€.

Le Comité a deux ans pour conforter un modèle économique assurant un équilibre d'exploitation régulier.

Actif/passif

Le total du bilan est à 512,8 K€, soit en baisse de 79,6 K€ par rapport à 2022. Cette baisse est liée à la fin des litiges avec l'Île de Loisirs Vaires-Torcy (IDLVT) et le Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) Île-de-France (72 k€), qui avaient augmenté parallèlement les dettes fournisseurs et les disponibilités au 31 décembre 2022.

À l'actif, la baisse des autres créances est liée au versement du solde de la subvention de la Région Île-de-France avant le 31 décembre 2023, au lieu de l'année N+1 les années précédentes. Cela a permis d'avoir des disponibilités importantes à l'actif.

Actif

L'actif du Comité est de 512 762 € en 2023. Il se compose :

- d'un actif immobilisé, la valeur comptable du matériel du Comité, avec :
 - ⇒ les investissements : 19,9 k€
 - ⇒ la sortie de matériels : 2,7 k€
 - ⇒ les prêts à taux zéro aux clubs : solde au 31 décembre 2023 de 0,6 K€ (Club des Ragondins)
- d'un actif des créances, les factures impayées des clients du Comité (les clubs, les comités départementaux etc.), les subventions de ses partenaires (exemple : la subvention du Conseil régional) et les avances versées, soit 48 k€ de factures et 18 k€ de subvention en 2023.
- d'un actif des disponibilités de 392 364 € correspondant à la trésorerie disponible sur les comptes du Comité au 31 décembre 2023.

Passif

Le passif du Comité en 2023 se compose :

- des capitaux propres : les résultats des différents exercices et les subventions d'investissement restant à amortir, avec 6,3 k€ d'amortissements des subventions en 2023,
- des provisions et fonds dédiés, d'un montant de 74,5 k€ en 2023,
- des dettes, dont 19,2 k€ de factures fournisseurs impayées, 30,4 k€ de dettes sociales, 27,3 K€ d'avance de subvention et 15,1 k€ produits constatés d'avance.

Trésorerie

Le niveau de trésorerie reste satisfaisant. La somme présente au 31 décembre 2023 sur les comptes bancaires et retraitée de la variation des dettes fournisseurs correspond à 9,7 mois du budget de dépenses 2024.

Suivi des commissions d'activités

Le suivi financier des commissions montre une baisse importante des activités des commissions sportives. Il est important que les commissions sportives organisent leurs actions en associant le Comité.

Affectation du résultat

Loïc Le Baccon propose d'affecter le résultat 2023 en report à nouveau.

Questions – Réponses

Les questions des structures portent sur la mise en place d'un modèle économique qui permet la pérennisation de leurs activités face à la concurrence des entreprises, et notamment la non-soumission des associations à la TVA.

Loïc Le Baccon précise que la TVA est applicable uniquement lorsque les activités commerciales de la structure dépassent le seuil de 70 000 €. Le commissaire aux comptes, Gilles Marie, ajoute qu'il y sera nécessaire dans ce cas de distinguer les activités, en « subventionnées » et « commerciales ».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2023

Le commissaire aux comptes, Gilles Marie, reprend la parole et indique n'avoir aucune remarque sur la présentation des comptes faite par le trésorier. Il indique que la situation financière avec la trésorerie actuelle est satisfaisante, en attendant la construction d'un modèle économique permettant de faire face à la baisse des subventions.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Loïc Le Baccon procède au vote à main levée.

Résolution 4

Approbation du rapport financier du trésorier et de l'affectation du résultat de l'exercice 2023

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du rapport financier et de l'affectation du résultat à l'unanimité**

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Budget 2024

Loïc Le Baccon reprend la parole et remercie les responsables de budget pour le travail commun dans la construction budgétaire 2024, qui est aussi l'occasion de se réunir et échanger sur l'activité et les projets de chaque commission.

Le budget des produits 2024 s'élève à 413 257 €, avec un accroissement des activités et une baisse continue des subventions, en particulier des aides à l'emploi.

Les charges s'élèvent à 487 728 €, ce qui correspond à la hausse des activités prévues par les commissions.

Afin de maintenir un budget équilibré, une reprise de fonds dédiés à la hauteur de 74 500 €, inscrite au bilan 2023, est nécessaire pour accompagner le Comité et les différentes commissions pendant l'année des JOP Paris 2024.

Cependant, comme déjà indiqué lors de la présentation des comptes 2023 et devant la fin des aides à l'emploi, le Comité doit trouver de nouvelles sources de financement, notamment à travers les prestations, afin d'équilibrer son budget. La solution est de générer plus de recettes afin de maintenir les dépenses et préserver les forces vives du Comité.

Commissions activités

Une analyse du budget 2024 a été élaborée, avec une décomposition par pôle d'activités : services, développement et activités sportives. L'analyse des marges de chaque pôle montre un déficit de financement sur l'ensemble des trois pôles du Comité.

Il est donc important que chaque commission trouve son équilibre dès l'année 2025 en trouvant de nouvelles recettes.

Synthèse analytique

La synthèse analytique présentée prend en compte une ventilation des salaires et des coûts de fonctionnement du Comité entre ses différents secteurs d'activité. Ce type d'analyse permet d'avoir une meilleure visibilité sur les pôles déficitaires qui doivent équilibrer leur activité, notamment par la vente de prestations.

Eric Poulhe intervient pour préciser que certains déficits sont nécessaires et assumés. C'est le cas de l'accompagnement du territoire (animation territoriale et services aux clubs). En revanche, il faut retrouver des modèles économiques pour compléter cet investissement que le Comité n'aura pas la capacité de continuer à assumer à terme.

Répartition des dépenses

Des dépenses, pour un montant de 487 728 €, sont réparties entre les différents secteurs, par exemple : 17 % sur la formation, 6 % sur l'animation du territoire et services aux clubs, 6 % sur les espaces sites itinéraires et navigation durable, 9 % sur le sport de compétition et animation sportive, 18% sur la filière d'accès haut niveau, 7 % sur le sport de loisirs. Si l'on regroupe les secteurs par pôle, chacun correspond à 1/3 des dépenses.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Loïc Le Baccon procède au vote à main levée.

Résolution 5

Approbation du budget prévisionnel 2024

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du budget 2024 à l'unanimité**

CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2025

Georges Le Pallec porte au vote le montant des contributions financières pour 2025, porté au taux de l'inflation.

Pour 2025, il est proposé d'appliquer une augmentation de 3%.

Loïc Le Baccon rappelle que ce vote concernera les contributions qui seront payées en 2025. Pour 2024, le montant des contributions a été voté à l'assemblée générale du 18 mars 2023.

Membres affiliés	Montant annuel
Moins de 20 licences	32 €
de 20 à 39 licences	54 €
de 40 à 59 licences	74 €
de 60 à 79 licences	96 €

de 80 à 99 licences	116 €
de 100 à 119 licences	138 €
120 licences et plus	160 €

Membres agréés	Montant annuel
Type A et Type B	160 €

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 6

Approbation du montant des contributions financières pour 2024

- Votes : 101 voix pour, 5 abstentions, aucune voix contre

⇒ **Approbation du montant des contributions financières à la majorité**

RAPPORT DES CONSEILLER.ERE.S TECHNIQUES SPORTIF.VE.S

Claire Moal et Emmanuel Brugvin présentent le rapport 2023 des deux conseiller.ère.s techniques sportif.ve.s du Comité.

Lors de son intervention à l'assemblée générale du 18 mars 2023, Claire Moal avait qualifié l'année 2022 de « chantier » pour métaphoriser la construction du projet de développement. L'année 2023 était donc l'année de livraison et installation de ce projet, avec des fondations stables : les cadres professionnels, les bénévoles, les élu.e.s et l'ensemble des acteurs et actrices du terrain. L'équipe francilienne doit maintenant déployer collectivement le projet construit

En 2023, l'équipe technique a commencé à déployer le projet avec beaucoup de professionnalisme. Ainsi, les actions destinées à favoriser la pratique pour toutes et pour tous ont augmenté. Claire Moal cite comme exemples la restructuration de la commission Eau vive, le retour de la formation Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleur (AMFPC) et Moniteur Fédéral Pagaies Couleur (MFPC) en mer, les actions Espaces, Sites, Itinéraires et Navigation Durable (ESIND), l'organisation de la Minipag, la formation pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accompagnement du monde scolaire.

Pour ce qui concerne le sport de compétition, le travail de structuration des clubs qui forment les jeunes attirés par le goût de l'effort et ont plaisir de s'engager dans un projet de performance a été remarquable. Les résultats sportifs et les mises en liste ministérielle de haut niveau montrent que l'Île-de-France est bien positionnée dans la course de réussite des athlètes. Cependant, l'objectif de proposer toujours davantage d'actions pour les jeunes pratiquant.e.s et de formations pour les cadres n'a pas entièrement été atteint, car malgré toute l'énergie et la volonté de l'équipe, des difficultés de communication sur l'ensemble des actions proposées et de recrutement de bénévoles persistent, notamment dans la mise en œuvre de la stratégie sportive, coconstruite avec l'équipe technique régionale élargie. Ainsi, Claire Moal souhaite faire un appel aux bénévoles, en expliquant que l'équipe technique régionale a toujours de la place pour des bras qui peuvent l'accompagner dans la mise en œuvre des actions et des projets. En effet, le projet de développement du Comité, dont une version imprimée a été distribuée aux participant.e.s de l'assemblée, ne peut être mis en place qu'avec l'engagement d'un maximum de volonté. Il est certain qu'il existe des nombreuses forces vives qui peuvent aider l'équipe technique régionale à voir naître et grandir ce projet.

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la famille du canoë kayak et sports de pagaie a l'occasion de se rassembler pour vivre un événement unique et extraordinaire sur les sites de célébration du canoë

kayak du territoire francilien qui accueille les Jeux. Cette aventure singulière est aussi l'occasion de trouver des organisations collectives pour la suite des projets sur le territoire.

Elle conclue son intervention en invitant les représentant.e.s des structures présent.e.s, à se rassembler pour vivre pleinement les Jeux et continuer à travailler ensemble pour concrétiser tous les beaux projets qui ont été fixés dans le projet de développement.

REPRESENTANT.E.S ET SUPPLEANT.E.S COLLEGE I, A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 6 AVRIL 2024

Georges Le Pallec présente les représentant.e.s et les suppléant.e.s à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024 qui sont :

- Eric Poulhe (titulaire) et François Durand (suppléant)
- Georges Le Pallec (titulaire) et Loïc Le Baccon (suppléant)
- Isabelle Briois (titulaire) et Francis Poulain (suppléant)

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 7

Élection à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024, des trois représentant.es et suppléant.es collège I

- Votes : 105 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre
- ⇒ **Élection des représentant.e.s et suppléant.e.s à l'unanimité**

REPRESENTANT.E.S ET SUPPLEANT.E.S COLLEGE II A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 6 AVRIL 2024

Aucun.e représentant.e ou suppléant.e pour le collège II

REPRESENTANT.E.S ET SUPPLEANT.E.S COLLEGE III, A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 6 AVRIL 2024

Georges Le Pallec présente le représentant à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024 qui est :

- Eric Poulhe, titulaire

Résolution 8

Élection à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024, des trois représentant.es et suppléant.es collège I

- Votes : 1 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre
- ⇒ **Élection des représentant.e.s et suppléant.e.s à l'unanimité**

QUESTIONS ECRITES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DU 23 MARS 2024

Georges Le Pallec présente les questions écrites des structures qui peuvent faire l'objet d'une réponse au niveau régional, en séance :

Question écrite n°1 : Formation Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (AMFPC) en eau calme

Question de Jean-Pierre Frère, président du Canoë Kayak Club France

Nous avons un bon nombre de personnes intéressées pour accompagner nos moniteurs lors de séances découvertes/grand public, ou avec des nouveaux adhérents sur eau calme. Ce serait une base et aussi une reconnaissance de leur aide à l'accompagnement.

À quand une formation AMFPC pour les pratiquants eau calme uniquement ?

Stephane Dablin, président de la commission Enseignement et formation, précise qu'il n'existe pas de formations AMFPC pour l'eau calme uniquement dans l'organigramme fédéral actuel. Il s'agit de formations eau calme/eau vive ou en eau calme/mer. Une organisation déconcentrée des formations est, actuellement, en cours dans différents comités départementaux et clubs, qui auront la possibilité d'orienter la formation davantage vers l'eau calme. Cependant, il ne sera pas possible de ne pas inclure une partie de formation en eau vive ou en mer.

Question écrite n°2 : Tarification des créneaux d'eau vive au stade nautique Olympique d'Île-de-France

Question de Fabrice Evrard, président du Canoë Kayak des Meulnières

Y-aurait-il des créneaux d'accès à tarifs préférentiels pour les clubs franciliens au stade de Vaires-sur-Marne après les jeux ?

Eric Poulhe répond que les tarifs préférentiels existent déjà, grâce à la convention signée entre la Région Île-de-France et le Comité en 2018. Ces tarifs conventionnés ont été renouvelés en 2021, lors de l'arrivée du nouvel opérateur sur le site, et sont de deux types : un volume d'horaires réservé au Comité pour l'organisation d'événements, des stages etc. et un volume réservé à l'ensemble des structures. Selon l'organisation actuelle, tout club francilien peut accéder à ces tarifs en passant par son comité départemental.

Question écrite n°3 : Tarification de créneaux d'eau à l'Île de Loisirs Cergy-Pontoise

Question de Fabrice Evrard, président du Canoë Kayak des Meulnières

Le CRIFCK mettra-t-il des créneaux d'accès à tarifs préférentiels pour les clubs franciliens au stade de Cergy en 2024 ?

Eric Poulhe rappelle que des conditions tarifaires avaient été instaurées par le passé avec l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise quand c'était le seul site disposant d'un stade d'eau vive. Depuis l'ouverture du stade nautique Olympique à Vaires-sur-Marne, il n'y a plus de conditions tarifaires. En revanche, il existe actuellement une volonté de la part du Comité de renouer les relations avec l'Île de Loisirs de Cergy. Ainsi, un rendez-vous avait été organisé avec les responsables du site pour envisager des nouvelles collaborations avec une tarification préférentielle, à condition de proposer un volume de pratique qui le permet. Il a donc été convenu d'une part, que le Comité interroge les structures pour étudier la volumétrie des besoins de pratique sur ce site et d'autre part, que l'Île de Loisirs présente les dispositifs qu'il peut mettre en place pour les structures franciliennes. Cette nouvelle négociation tarifaire permettrait d'avoir, sur le territoire francilien, deux sites de pratique en eau vive, à l'est et à l'ouest.

Question écrite n°4 : Stratégie de développement post Paris 2024

Question de l'US Créteil Canoë Kayak

Quelle stratégie de développement post Paris 2024 (quel héritage ?), que ce soit sur le haut niveau mais également sur le développement du kayak en France ?

Quel est le bilan de ces dernières années ?

Georges Le Pallec répond qu'avec l'approche des élections régionales en novembre et fédérales en décembre, les stratégies de développement des différents candidats vont être présentées. Il est certain que l'objectif sera de profiter de la dynamique des Jeux pour assurer un héritage sur le territoire.

Pour ce qui concerne le bilan, Georges Le Pallec invite le club à lire le rapport moral du président de la Fédération, qui sera présenté lors de la prochaine assemblée générale fédérale.

Question écrite n°5 : Évolution des licences au cours du mandat actuel

Question de l'US Créteil Canoë Kayak

Quelle évolution depuis ce dernier mandat : nombre d'adhérents, répartition par âge, par sexe, fidélisation des jeunes ?

Georges Le Pallec précise qu'au niveau régional, ces informations sont disponibles dans le rapport moral du secrétaire général et se tient à disposition pour fournir tout renseignement ou explication complémentaire. Au niveau national, il répète que ces informations seront diffusées dans le rapport moral du secrétaire fédéral, Emanuel Gerard, lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération.

Question écrite n°6 : Pôle espoir à Vaires-sur-Marne

Question de l'US Créteil Canoë Kayak

Notre club a eu plusieurs athlètes dans différents Pôles Espoir au cours des dernières années. Nous sommes malheureusement au regret de constater, que le Pôle de Vaires, géré par la FFCK, ce qui logiquement devrait être un plus, est assez loin de ce que l'on pourrait en attendre, au moins pour la CEL et ce, depuis le début. On se contentera de remarques pour cette année. Peu ou pas de stage (suppression du stage de février avec le pôle de Cesson au Grau du Roi, proposition de se greffer sur les stages des autres régions comme Nancy ou Dijon mais les athlètes doivent se débrouiller pour s'y rendre), à ce jour aucune info certaine sur un éventuel regroupement ou déplacement Pôle pour les Tests de mai à Gravelines.

Pour les compétitions, pas de déplacements Pôle avec transports des bateaux ce qui oblige les athlètes ou les clubs à d'interminables A/R pour récupérer et ramener les bateaux à chaque fois. Alors que les jeunes sont à l'internat, ils sont sortis lors des tests pour permettre à d'autres athlètes ou clubs de réserver les chambres moyennant finances. Certes la plupart des jeunes sont issus de l'Île de France mais ils n'habitent pas pour autant juste à côté ce qui complique une fois de plus la logistique.

Sur tous ces différents points, peut-on espérer une amélioration ?

Claire Moal, conseillère technique sportive et coordinatrice du pôle Espoir prend la parole sur le fonctionnement et les choix stratégiques d'accompagnement des athlètes. Concernant l'annulation de stages, une réorganisation de la programmation a été nécessaire du fait des Jeux olympiques et paralympiques, mais l'objectif de faire pratiquer les jeunes a été maintenu à la hauteur de 20 jours de stage par an, en dehors des stages proposés par les clubs et les comités régionaux. Les déplacements sur les actions de sélections en weekend ne font pas partie des missions du pôle, qui fonctionne par ailleurs du lundi au vendredi. En effet, pour les déplacements aux compétitions, il est important que les jeunes rentrent dans les stratégies sportives des clubs qu'ils représentent, il ne faut pas oublier que le pôle est une structure d'accompagnement à la performance. Enfin, Claire précise qu'elle se tient à disposition des structures franciliennes pour toute question concernant le fonctionnement du pôle Espoir.

QUESTIONS ECRITES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 6 AVRIL 2024

Georges Le Pallec présente les questions écrites des structures qui relèvent d'une réponse au niveau national, et doivent faire l'approbation d'une éligibilité en séance pour être soumises à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024 :

Question 1 Modification des articles A10-3.1.1 et A10-3.1.3 du règlement intérieur de la FFCK

Question de Stéphane DABLIN, vice-président du Canoë Kayak Trappes Saint-Quentin-en-Yvelines

Actuellement, la FFCK exige la fourniture d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie pour l'octroi d'une licence loisir d'une durée de 3 mois ou 1 an, conformément aux dispositions des articles 3.1.1 et 3.1.3 de l'annexe 10 du règlement intérieur.

Cependant, nous sommes confrontés à une pénurie de médecins sur la plupart du territoire français, ce qui constitue un obstacle à la pratique de notre sport en club. Nous proposons donc de remplacer ce certificat médical par un questionnaire de santé pour les licences loisirs d'une durée de 3 mois et 1 an. Cette mesure permettra non seulement de libérer du temps médical, mais aussi de faire confiance à nos licenciés pour s'autodiagnostiquer avant de consulter un médecin.

Cette modification est autorisée par l'article L231-2 du code du sport et est déjà en vigueur dans d'autres fédérations telles que celles du cyclisme, du ski, du char à voile et des clubs alpins de montagne. De plus, elle est encouragée par le ministre des Sports, comme en témoigne son communiqué de presse du 08/09/2023 (<https://sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/rentree-scolaire-et-prise-de-licences-sportives-aurelien-rousseau-amelie-oudea>)

Dans le cadre de la promotion du sport, qui est la grande cause nationale et à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, nous espérons attirer de nouveaux licenciés dans nos clubs, afin de faciliter l'accès à notre sport en club.

Il est donc souhaitable de simplifier les conditions d'obtention des licences loisirs en modifiant les articles A10-3.1.1 et A10-3.1.3 du règlement intérieur de la FFCK.

Eric Poulhe et Georges Le Pallec précisent que le règlement intérieur de la Fédération est en effet plus contraignant surtout pour les nouveaux adhérents.

Les questions des structures portent sur la responsabilité du président de la structure en cas d'accident grave si le certificat médical actuellement demandé est supprimé. Georges Le Pallec précise que le questionnaire de santé engage la responsabilité du pratiquant.e mais qu'il s'agit effectivement d'une réponse qui ne peut être apportée qu'au niveau fédéral.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 9.1

Approbation de la question écrite n°1 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

Question 2 Subvention du haut niveau

Question de l'US Créteil Canoë Kayak

D'où proviennent les subventions du haut niveau (ANS, État, privé...) ? Comment sont-elles redistribuées ? (En attente de chiffre).

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 9.2

Approbation de la question écrite n°2 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

Question 3 Moyens entre le slalom et la course en ligne

Question de l'US Créteil Canoë Kayak

Quelles sont les raisons des différences de moyens (financier, humain, communication...) entre slalom/course en ligne ?

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 9.3

Approbation de la question écrite n°3 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

Question 4 Diminution des jeunes athlètes de haut niveau

Question de l'US Créteil Canoë Kayak

Comment expliquer les raisons de l'arrêt de nombreux jeunes et moins jeunes dans le haut niveau, dans les clubs et le manque grandissant de densité en France concernant la compétition ?

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 9.4

Approbation de la question écrite n°4 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

Question 5 Situation des athlètes haut niveau

Question de l'US Créteil Canoë Kayak

En tant que club, nous sommes assez désespérés de la situation des athlètes de HN que ce soit au niveau de l'élite mais aussi des plus jeunes. Vu de la base, on a la très nette impression qu'il n'y a aucune vision à moyen et long terme. Tout se fait dans l'urgence ou du moins en réaction. Est-il normal d'avoir attendu plus de 4 mois les modalités de sélections EDF après les mondiaux ? Est-il normal que la majorité des entraîneurs aient été remerciés du jour au lendemain laissant les athlètes dans une situation pour le moins étonnante en période olympique à domicile.

Pas d'entraîneurs et aucune vision pour ceux n'ayant pas décroché les quotas. Comment motiver des jeunes à poursuivre vers le HN quand on voit comment l'élite est traitée et que ce sont les clubs qui ont assuré le déplacement aux HOPES, compétition pourtant au programme des C et J depuis de nombreuses années. On parle des JO à Paris et de leur héritage, au niveau de la CEL on se demande bien quel pourra être cet héritage tant on a l'impression que tout est fait pour que cette discipline, qui a pourtant rapporté de nombreux podiums internationaux, disparaisse.

Eric Poulhe précise qu'il s'agit plutôt d'une observation que d'une question. Ainsi, il propose de voter sur la transmission de cette observation à l'assemblée générale de la Fédération du 6 avril 2024.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 9.5

Approbation de l'observation n°5 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de l'observation à l'unanimité**

Question 6 Restrictions et difficultés financières fédérales

Question de l'US Créteil Canoë Kayak

Alors que depuis quelques années, les difficultés financières ou les restrictions financières sont mises en avant, les choix fédéraux ne semblent pas être en totale adéquation avec ces restrictions. Réunions de travail avec les CT à la montagne (ski évidemment au programme), 10 jours de retour des jeux...

Si faire la fête au retour des Jeux est une bonne idée, un format plus court sur un week-end, comme cela s'est déjà fait, ne serait-il pas plus judicieux et surtout moins coûteux, que ce soit pour la Fédé que pour les clubs ?

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 9.6

Approbation de la question écrite n°6 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

Question 7 Modalités d’instruction, d’attribution et de communication du financement de l’enveloppe nationale du PSF octroyée par le siège fédéral

Question du Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie

Dans la lettre unique de cadrage aux structures du PSF diffusée le 8 mars 2024, la FFCK a défini les trois actions disponibles au titre de l’enveloppe nationale :

- DP-11 « Animations Mini Pag » (20 000 €),
- DP-12 « Célébrations de la fédération lors des Jeux en 2024 » (80 000 €),
- DP-13 « Événements loisirs grand public d’envergure » (48 000 €).

L’instruction et l’attribution des montants sont du ressort du siège fédéral avec la constitution d’un jury composé d’un élu du bureau exécutif, du directeur technique national adjoint en charge de la coordination du projet 24, et du responsable du service Accompagnement des structures. La décision finale relève du bureau exécutif fédéral.

Concernant l’action DP-12 Célébrations (80 000 €), il est écrit que les structures devront déposer une demande sur un des six volets suivants : l’espace institutionnel et international de la Maison des sports de pagaie (MSP), l’espace de célébration du Club 2024 de Torcy CK, l’accueil du grand public à La Villette, les projets de mobilisation dans les régions, l’olympiade culturelle, le retour des Jeux.

- 3 volets relèvent exclusivement du niveau national, la FFCK (MSP, La Villette, retour des Jeux).
- 1 volet relève de la FFCK avec le concours du club de Torcy (Club 2024 Torcy).
- 1 volet concerne la FFCK (exposition et livre collector) et les régions (projets dans le cadre de l’olympiade culturelle).
- 1 volet concerne exclusivement les régions (projets de mobilisation Paris 24 en région).

À l’issue de la décision du bureau exécutif fédéral sur l’affectation de l’enveloppe nationale, il est demandé que soit transmis à l’ensemble des instances dirigeantes de la FFCK (élus du conseil fédéral, présidents de comités régionaux et départementaux composant les conférences territoriales), les éléments suivants :

- La liste de tous les dossiers déposés au titre de l’enveloppe nationale avec le nom des structures, le titre du projet et le montant demandé,
- La liste de tous les dossiers retenus avec le nom des structures, la désignation du projet et le montant octroyé.

Résolution 9.7

Approbation de la question écrite n°7 à présenter à l’assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024

- Votes : 106 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l’unanimité**

DISTINCTIONS ET MEDAILLES FEDERALES

Georges Le Pallec remercie les participant.e.s pour les échanges très constructifs et introduit la dernière partie de la réunion, les distinctions du Comité pour l’année 2023 et la remise des médailles fédérales pour la promotion 2022.

Distinctions

Les distinctions du Comité correspondent aux trois orientations du projets de développement francilien :

- Orientation 1 : « Les activités à la pagaie pour toutes et pour tous »
- Orientation 2 : « Une filière sportive au service des championnes et des champions de demain »

- Orientation 3 : « Une responsabilité sociétale sur le territoire »

Pour l'orientation 1, Béatrice Lucet présidente du club SNTM Saint-Maur et membre du conseil d'administration reçoit un trophée au nom de sa structure, pour la mise en place d'animations d'été à destination du grand public et la délivrance en 2023 de 1 135 licences à la journée

Pour l'orientation 2, un trophée est remis en séance à Noa Nikiema-Schwartz (BAC Sèvres Issy), champion de France U15 en C1H Descente, et liste Espoirs 2024 et Adélie Courrech du Pont (Red Star Club Champigny), championne de France U15 en K1D Descente et en C2D Slalom et liste Espoirs 2024. En l'absence d'Adélie, Nadia Descot reçoit le trophée à sa place.

Enfin, pour l'orientation 3, un trophée est remis à Eric Feuillard (Torcy Canoë Kayak), membre du conseil d'administration et président de la commission Loisirs Eau calme, pour la mise en place d'un programme d'actions en eau calme développant les pratiques inclusives autour de thématiques variées : la santé (prévention de la blessure, risques de leptospirose, handicap), la pratique collective (kayak synchronisé, équipage), l'apprentissage (ateliers Pagaies Couleurs).

Médailles fédérales

Georges Le Pallec poursuit avec la remise des médailles fédérales.

Les lauréat.es pour les médailles fédérales sont :

- Florence Goret (Canoë Kayak Trappes Saint-Quentin-en-Yvelines) pour son investissement bénévole de plus de 15 ans au service du Comité et de son Club, notamment sur les volets de la formation et la mixité. En l'absence de Florence, Stephan Bougeard reçoit la médaille à sa place.
- Philippe Busch (Canoe Kayak Club des Meulières) pour son investissement de plus de 30 ans au sein de son Club et du Comité départemental de Seine-et-Marne, et plus particulièrement pour le développement des parcours de randonnée nautique. En l'absence de Philippe, Patrice Evrard reçoit la médaille à sa place.

INTERVENTION DU PRESIDENT FEDERAL

Eric Poulhe invite le président de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie Jean Zoungrana à le rejoindre pour une prise de parole avant la clôture de l'assemblée.

Jean Zoungrana salue les représentant.e.s des structures et invité.e.s et précise qu'il souhaite profiter de son temps d'intervention pour apporter des éléments de réponse à certaines questions posées par les structures franciliennes et parler des Jeux olympiques et paralympiques en Île-de-France, objectif majeur pour cette année.

Il évoque en premier lieu la situation des sportif.ve.s de haut niveau au sein de la Fédération. Sur la liste Élite, le nombre des athlètes est à peu près équivalent en sprint, en slalom et en descente. En termes de revenus, 4 athlètes sont au-delà de 150 000 annuels, une vingtaine dépassant les 40 000 € annuels, qui est le seuil fixé par l'Agence nationale du sport (ANS). Le montant des revenus moyens pour les 30 athlètes ciblés par la Fédération est de 43 000 € par an. Pour résumer, 80 sportif.ve.s bénéficient au moins d'un dispositif d'aide par la Fédération, avec 30 sportif.ve.s professionnel.le.s. En termes de dispositifs d'aides, 2 500 000 € sont globalement alloués aux athlètes de haut niveau.

Concernant le financement de haut niveau, il présente les montants des aides perçues par l'ANS, avec un soutien important pour les disciplines olympiques par rapport aux autres disciplines, ainsi qu'une forte différence de moyens entre le slalom et la course en ligne. Jean Zoungrana précise par ailleurs que la Fédération a dû abonder les fonds de la course en ligne avec des fonds alloués au slalom.

Enfin, il constate que la Fédération n'a jamais bénéficié d'autant de moyens par l'ANS mais ces moyens sont de plus en plus concentrés sur un nombre limité d'athlètes. Ainsi, une grande disparité de moyens est constaté entre les athlètes qui sont sélectionné.e.s pour les Jeux et qui disposent de tous les moyens pour s'entraîner et performer puisqu'ils sont soutenu.e.s par l'ANS, et ceux ou celles qui n'entrent pas dans ce profil et qui ne disposent pas des mêmes moyens. Or, même si la Fédération soutient avec ses fonds propres ces athlètes, il est certain que le niveau de moyens n'est pas le même. Il précise cependant que les fonds propres alloués par la Fédération reflètent sa volonté politique de soutenir de manière égale les disciplines olympiques et paralympiques et les disciplines non-olympiques :

400 000 € sont alloués aux disciplines olympiques et paralympiques, et 400 000 € sont alloués aux disciplines non-olympiques.

Il poursuit sur la situation de la course en ligne en présentant un document de l'entraîneur national de course en ligne et chef du projet relève, Hermann Le Marec. Ce document montre que la relève est déjà en retard par rapport aux autres nations. Selon Jean Zoungrana, le problème n'est pas dû au montant des fonds alloués à la discipline, mais au mode de fonctionnement et d'organisation de la course en ligne en termes d'animation Jeunes et d'entraînement au sein des clubs. Ainsi, pour rattraper ce retard et avoir les résultats escomptés, il suggère de repenser ce mode de fonctionnement.

Il continue son intervention pour parler de Paris 2024. Il rappelle les 6 axes opérationnels du projet de la Fédération pour Paris 2024, dont l'objectif de contribuer à la réussite des Jeux, (re)mobiliser la Tribu, animer des espaces festifs et conviviaux, réveiller l'histoire du canoë kayak en Île-de-France.

Pendant les Jeux, la Maison des Sports de Pagaie accueillera les salarié.e.s de la Fédération et constituera un espace d'accueil VIP de personnes titulaires de billet ou accréditées, notamment des fédérations internationales, sous une configuration de « Maison Internationale ». Jean Zoungrana exprime la volonté d'accueillir, à Vaires-sur-Marne, le siège de l'European Canoe Association (ECA), dont il est président, ce qui conforte l'identification de la Maison des Sports de Pagaie en « Maison Internationale » dès juillet 2024.

Il présente ensuite l'espace Family Zone au club de Torcy, un espace festif ouvert à la Tribu Oëka, avec des animations nautiques ouvertes au grand public en collaboration avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne et Paris Vallée de la Marne.

Le Club France de la Villette attend la visite de 700 000 personnes sur la période des Jeux, avec le parcours des athlètes pour arriver aux espaces podium, et des animations sportives réalisées par les fédérations. L'espace dédié à la FFCK se situe le long du Canal de l'Ourcq, où seront proposés 3 jours d'animations nautiques. La Fédération a travaillé avec l'École d'architecture de Grenoble pour mettre en place un pavillon Archifolie, qui sera l'espace d'accueil et la vitrine de la Fédération.

Dans le cadre de la (re)mobilisation de la Tribu, Oëka, la nouvelle identité de la Tribu a été lancée, avec plusieurs outils de déploiement proposés aux structures pour les aider à célébrer les Jeux : outils de communication, packs de produits dérivés proposés sur l'Eshop.

Jean Zoungrana souligne le rôle majeur du territoire dans l'organisation des Jeux. Que ce soit à l'échelle des clubs ou des comités départementaux, la Fédération a besoin d'appui pour organiser plusieurs actions comme l'accueil des bénévoles ou des animations.

Il évoque également le volet culturel du projet avec l'exposition centenaire du canoë aux Jeux et l'édition du livre collector.

Pour finir, il rappelle que le relais de la Flamme olympique s'organise autour de deux relais collectifs pour le canoë kayak et sports de pagaie, aux stades d'eau vive de Pau et Cesson qui ont été retenus parmi les 10 sites d'eau vive et d'eau calme proposés par la Fédération.

Jean Zoungrana clôture son intervention avec la nécessité d'investir sur le retour des Jeux, avec comme cible prioritaire les jeunes et comme objectif la transition entre 2024 et 2028. En effet, la Fédération souhaite offrir la possibilité aux jeunes d'avoir une expérience sur le site olympique. C'est aussi l'occasion de valoriser l'ensemble des athlètes du canoë kayak avec l'organisation, pendant ce temps, de 9 championnats et 3 coupes de France sur 6 jours de compétition.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Eric Poulhe prend la parole pour conclure l'assemblée générale et remercie tout.e.s les participant.e.s pour leur présence assidue et la qualité des échanges effectués. Il rappelle que la préoccupation du Comité à tous ses niveaux (élu.es du bureau et équipe technique régionale) est de poursuivre le travail collectif et collaboratif que ce soit sur les animations sportives ou le développement de projets sur le territoire afin de co-produire et se projeter dans l'avenir. Il invite ensuite les participant.e.s à poursuivre leurs échanges autour du buffet déjeunatoire.

Procès-verbal établi le 17 juillet 2024



Georges Le Pallec, secrétaire général



Eric Poulhe, président